

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0 BE / FR	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Code du produit : 126.339

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résines

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Allemagne
info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0
Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0
sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,
Göttingen, Deutschland
0551 19240

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	BE / FR 02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation lo-

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version 1.0 BE / FR Date de révision: 02.12.2019 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 02.12.2019

cale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Propylène-1,2-glycol
cyclohexyldiméthylamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Propylène-1,2-glycol	25322-69-4 500-039-8	Acute Tox. 4; H302	>= 20 - < 30
cyclohexyldiméthylamine	98-94-2 202-715-5 01-2119533030-60	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version 1.0 BE / FR Date de révision: 02.12.2019 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 02.12.2019

en commun

Ne pas entreposer près des acides.
Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glycérol	56-81-5	VLE 8 hr (Brouillard)	10 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
cyclohexyldiméthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Aigu - effets locaux	8,3 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
cyclohexyldiméthylamine	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	20,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,021 mg/kg
	Sédiment marin	0,0021 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,35 mm

Directive : DIN EN 374

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.
Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection adéquat.
Suivre le protocole de protection de la peau.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: type amine
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Pression de vapeur	: Donnée non disponible

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Densité : env. 1,1 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : partiellement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : 2.000 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire.
Incompatible avec les acides.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non applicable

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.509 mg/kg

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 500 - < 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 3.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

cyclohexyldiméthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 272 - 289 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): < 11,71 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): 380 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404

cyclohexyldiméthylamine:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : OCDE ligne directrice 405

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	BE / FR 02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Évaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
-----------------------	--

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

: Ces informations ne sont pas disponibles.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	BE / FR 02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 100 - 300 - 1000 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 14 jr Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: négatif Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Incidences sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 100 - 300 - 1000 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 58 jr Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: >= 1000 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 4 w
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 0 - 100 - 300 - 1000 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	BE / FR 02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

- | | |
|--|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : CE0 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les microorganismes | : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: >= 10 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

cyclohexyldiméthylamine:

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 31,58 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 2 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les microorganismes | : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 206 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 17 h
Méthode: DIN 38 412 Part 8 |

Évaluation Ecotoxicologique

- | | |
|---|--|
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
|---|--|

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0 BE / FR	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Biodégradabilité	:	Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Photodégradation	:	Type de Test: Air Produit sensibilisant: OH Concentration: 500.000 l/cm ³ Se décompose rapidement au contact de la lumière.

cyclohexyldiméthylamine:

Biodégradabilité	:	Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 18 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 301A
------------------	---	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

cyclohexyldiméthylamine:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 19,84 - 35,66
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,31 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Milieu: Sol Koc: 1 - 10, log Koc: 0 - 1 Extrêmement mobile dans les sols
--	---	--

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..
------------	---	---

Composants:

Propylène-1,2-glycol:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient
------------	---	---

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets	: Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.0	BE / FR 02.12.2019	- Date de la première version publiée: 02.12.2019

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

PU-SYSTEM H200-AT (A-Komponente)

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	BE / FR	02.12.2019	Date de la première version publiée: 02.12.2019
